



### ACTUALITÉS



**La permanence téléphonique du Helpdesk sera exceptionnellement fermée les 13 et 14 août 2014**

#### CLP

#### Formation interactive sur le GHS (e-learning)

L'**UNITAR** (United Nations Institute for Training and Research), institut de formation et de Recherche des Nations Unies propose un programme de **formation interactive au GHS via internet** (e-learning), du 15 septembre au 23 novembre 2014. Durant ces 10 semaines, 40 heures de formation seront dispensées par des formateurs spécialisés dans ce domaine.

• **But de cette formation:** enseignement sur la finalité, le champ d'action et d'application du GHS, la classification des substances et mélanges dangereux et la communication sur les dangers (étiquetage et fiches de données de sécurité).

• **Date limite d'inscription:** 31/08/2014

• [Informations et inscriptions](#)



#### ECHA

#### CSR/SE - L'ECHA propose de tester des modèles de « cartes des usages »

L'ECHA lance un appel à manifestation d'intérêt pour tester des modèles de « cartes des usages ». Cette proposition fait suite à la dernière réunion du groupe ENES (Exchange Network on Exposure Scenario). L'ECHA propose aux utilisateurs en aval et déclarants potentiels de tester un modèle de cartes des usages, récemment développé et amélioré, dans le contexte de la [feuille de route](#) sur le rapport sur la sécurité chimique (CSR) et le scénario d'exposition (SE). L'utilisation de ces cartes des usages vise à faciliter la communication sur l'utilisation des substances entre les déclarants et les utilisateurs en aval. Les personnes intéressées par le test seront invitées, pour plus d'informations, à participer à un webinar d'introduction sur le sujet.

Les **inscriptions** au test sont ouvertes jusqu'au **25/08/14**, et se font à l'adresse: [csr-es-roadmap@echa.europa.eu](mailto:csr-es-roadmap@echa.europa.eu)

• Un ensemble d'informations sur le test peut-être téléchargé (fichier zip) sur la page web de l'ECHA: "[Action area 2: Information inputs for the chemical safety assessment](#)", >>"related documents" >>"[use maps testing information packs](#)"

• [News de l'ECHA](#)

• [Page web de l'ECHA sur l'ENES 6](#)



### CLP

#### FAQ

**Les éléments d'étiquetage CLP sont-ils requis lorsque l'emballage extérieur porte une signalisation concernant les quantités limitées/exemptées ?**

Les éléments d'étiquetage CLP sont optionnels lorsque l'emballage extérieur :

- satisfait aux dispositions d'étiquetage conformément à la réglementation en matière de transport de marchandises dangereuses ou TMD (cf. [article 33.1](#) du CLP),
- porte une signalisation concernant les quantités limitées/exemptées (qui sont des éléments d'étiquetage particuliers de la réglementation transport).

▪ Consulter le « [Guide ECHA sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement CLP](#) » § 5.4

### CLH

#### Propositions de classification et étiquetage harmonisés

→ nouvelle [consultation publique](#) :

• **Jusqu'au 15/09/14 :**

- Bendiocarbe (N° CE: 245-216-8)

Le bendiocarbe est un pesticide agissant contre les mites, les acariens et les araignées; il a déjà une classification harmonisée pour la toxicité aiguë et pour des dangers pour l'environnement. La proposition porte sur une mise à jour de la catégorie de danger de toxicité aiguë et l'inclusion d'un facteur M aux dangers pour l'environnement.

→ toujours en [consultation publique](#) :

• **Jusqu'au 08/08/14 :**

- Linalool ou dl-linalool (N° CE: 201-134-4), Coriandrol ou d-linalool (N° CE: 204-810-7), Licareol ou l-linalool (N° CE: 204-811-2)

• **Jusqu'au 22/08/14 :**

- Carbétamide (N° CE: 240-286-6)
- Fenpyrazamine (N° CAS: 473798-59-3)
- Spiroxamine (N° CAS: 118134-30-8)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

0 09 6 11 0 11 11

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)